



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2010

Le vingt cinq février deux mil dix à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEVÊQUE, convoqué par lettre et à domicile, s'est réuni sous la présidence de **Madame Jeannick BODIN**, Maire.

Etaient présents :

SAMSON Gilles, GASCOIN Guy, LANCELOT Armelle, JOUAN Jacky, DAVER Alain, Adjoints au Maire, DROUIN Loïc, Conseiller délégué

LAMISSE Olivier, LHERITEAU Lucette, NARQUIN Mireille, PASQUIER Daniel, ANDRE Pierre Emmanuel, BOURBON Lydie, VIVES Xavier, DAUVILLON Bénédicte, DESNAUD Gilbert, PAGE Anthony, BELLICAUD Marie Josette, POINTEAU Alain, BUDAIL Serge, FOUQUERON Michel Conseillers Municipaux.

| | |
|-----------------------|-------------------------------|
| <u>Absents</u> | <u>Absents excusés</u> |
|-----------------------|-------------------------------|

Pouvoirs :

| | |
|--|----------------------|
| PLATEAU Jean Claude a donné pouvoir à | SAMSON Gilles |
|--|----------------------|

| | |
|--|--|
| Secrétaire de séance : M.J. BELLICAUD | Convocation : Jeudi 18 février 2010 |
| Nombre de membres en exercice : 22 | Nombre de membres présents : 21 |

Compte rendu affiché le 5 mars 2010

Le compte rendu de la séance municipale du 27 janvier 2010 est adopté à l'unanimité.

N° 1002 - 01 : BUDGET 2009 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les propositions du groupe de Conseillers municipaux chargés d'étudier les différentes demandes de subvention déposées en mairie sont étudiées puis soumises au vote du Conseil municipal.

Entendu ces propositions, le Conseil municipal, arrête ses subventions 2010 aux associations comme suit :

| | | | |
|---|-----------------|---|-----------------|
| A.D.M.R. | 1 605,00 | UPA Pêche | 180,00 |
| C.L.I.C. | 1 112,40 | A.D.V.L. 49 | 2 028,00 |
| Ass. Angevine Aide | | Société de Chasse | 200,00 |
| Toxicomanes | 179,00 | Comice Agricole | 59,00 |
| Comite D^{al} Vie Libre | 106,00 | Protection des cultures | 900,00 |
| Les Bouchons de l'Espoir | 53,00 | Syndicat d'Initiative | 800,00 |
| Feu d'artifice Villevêque Coté Pro | 3 550,00 | Asso Parents Elèves Ecole Publique | |
| Club de l'Amitié | 379,00 | <i>Activités Périscolaires Maternelle</i> | 2 811,94 |
| Les Lilas | 200,00 | <i>Activités Périscolaires Primaire</i> | 4 393,65 |
| Prévention routière | 140,00 | Asso. Parents Elèves Ecole Privée | |
| Mutuelle Nationale territoriale | 950,00 | <i>Activités Périscolaires</i> | 3 690.67 |
| U.N.C. AFN Villevêque | 175,00 | CULTURE | |
| Rugby club des 3 rivières | 47,00 | Association Nov'Art | 7 000.00 |

Les subventions aux associations oeuvrant dans l'environnement ont été votées avec une abstention. La subvention versée à l'Association pour le Développement de la Vallée du Loir a été votée par 10 voix pour, 9 voix contre et 3 abstentions. Pour la subvention à l'association Nov'Art, le vote enregistre une abstention.

Toutes les autres subventions ont été décidées à l'unanimité.

Les subventions accordées à l'Association d'Aide aux Toxicomanes, le Comité départemental Vie Libre et la Prévention routière, sont conditionnées à une action locale.

Le débat sur la subvention accordée à l'ADMR met en évidence le manque d'information sur la situation de cette association expliquant l'augmentation du montant. Les membres du groupe à l'origine de la proposition soulignent la qualité reconnue du travail de l'ADMR ainsi qu'une modification sur les conditions de location pour son hébergement à Saint Sylvain d'Anjou.

A. Daver fait un bref rappel de l'action de l'ADVL. L. Drouin rappelle quand à lui la formation dont il a bénéficié par le passé par le biais de cette association. Villevêque, ajoute-t-il, est à l'extrémité aval du Loir et peut être trop loin.

P.E. André a demandé, avant de voter, l'assurance que cette adhésion de 2010 sera la dernière. A. Pointeau pointe le déséquilibre entre le montant de la subvention versée à l'ADVL et ce que cette dernière a apporté à la commune.

A. Daver précise que la subvention versée à l'UPA, association angevine de pêche, l'est en vue de la mise en place de cours de pêche pendant les vacances de pâques 2010.

N° 1002 - 02 : TARIFICATION – DROITS DE PLACE FÊTE FORAINE

L'accueil des forains pour l'animation de la fête de la Pentecôte est assuré par la commune.

Le **Conseil municipal**, ayant entendu les propositions de tarifs de droit de place et des conditions d'installation des manèges, à l'unanimité, **arrête les tarifs** de droits de place pour les emplacements des manèges participant à la fête de la Pentecôte pour l'année 2010.

| | 2010 |
|---------------------------------------|-------------|
| Emplacement Confiserie | 16 € |
| Emplacement Tir | 26 € |
| Emplacement autos tamponneuses | 72 € |
| Emplacement manège enfants | 31 € |
| Emplacement machine à sous | 26 € |
| Emplacement pêche aux canards | 16 € |

AFFAIRES DIVERSES

Calendrier.

- Séance budgétaire : 25 mars 2010 à 18 h 30
- Séance budgétaire privée : lundi 22 mars 2010.
- Vernissage « Projéponge & Laurent Noël » le 6 mars 2010.
- Concert à l'église St Pierre le 19 mars 2010.
- Fête de la musique le samedi 19 juin 2010.
- Printemps de la poésie le 24 mars à 20 h 30 salle Parage du Paty sur le lien peinture poésie. (Ponge – Noël).